



FORUM REGIONAL SUR LE COTON ET LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

(14 -16 septembre 2016 –Radisson Blu Hôtel 2 Février– Lomé, Togo)

Panel 1 : *Problématique coton et sécurité alimentaire*

Sous-thème : Enjeux et approches de la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel¹

1. INTRODUCTION

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le coton représente pour bon nombre de pays une culture stratégique. C'est particulièrement le cas des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, ou pays du C4. Dans ces pays, le coton joue un rôle multiple : contribution au développement économique, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'accélération de la croissance. Cependant, la rente tirée du coton est largement tributaire des cours mondiaux dans la mesure où une infime partie de la production cotonnière est transformée sur place. Ce qui est certain, la participation du coton à l'accroissement de la production vivrière et à l'amélioration de la sécurité alimentaire est réelle. Ce rôle éminemment important du coton dans la construction de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest a besoin d'être bien analysé pour être pris en compte dans les politiques agricoles et alimentaires. Ce sujet ne peut pas être traité de façon exhaustive dans le cadre de ce panel. Si bien que nous nous en tiendrons à l'essentiel en abordant successivement les aspects suivants :

- La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Les politiques et stratégies régionales en matière de sécurité alimentaire et de résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Ce que peut apporter le coton dans la consolidation de la résilience à l'insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

¹ Par Issa Martin BIKIENGA, Ingénieur agro-économiste, Coordonnateur de la Cellule technique AGIR. Secrétariat exécutif du CILSS. Ouagadougou. Tél. : (226) 70 26 07 58. Email : issa.bikienga@cilss.int; issa_bikienga@yahoo.fr

2. PROBLEMATIQUE DE LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

2.1. Caractérisation de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle

Au cours des trente dernières années, la production agricole en Afrique de l'Ouest a augmenté en moyenne de 3,7% par an, soit bien plus rapidement que la population. La production céréalière a augmenté encore plus vite (3,8%) ; neuf pays de la région ouest-africaine sont classés par la FAO parmi les 20 meilleurs performeurs agricoles mondiaux. La croissance agricole a permis d'augmenter les disponibilités alimentaires qui, hors importations, ont fourni un disponible alimentaire qui est passé de 1700 à 2400 kilocalories par personne et par jour entre 1980 et 2007. La dépendance alimentaire vis à vis du reste du monde n'a pas augmenté.

Ces performances remarquables sont à mettre au crédit des paysans et producteurs agricoles ouest-africains qui depuis 30 ans mettent chaque année 5,5% de produits alimentaires additionnels sur le marché. Ils ont su répondre à une augmentation forte et une diversification continue de la demande de consommateurs non-producteurs de plus en plus nombreux. En 1960, les ménages de producteurs agricoles représentaient 83% de la population totale. Ils ne sont plus que 50% en 2010. Une proportion décroissante de la population a donc dû nourrir l'autre partie de la population en forte augmentation.

En dépit de ces performances agricoles, une proportion encore importante de la population ouest-africaine n'arrive pas à se nourrir convenablement ; ce qui veut dire que les progrès agricoles globaux au niveau régional n'entraînent pas forcément la « sécurité alimentaire » pour tous. Agriculteurs marginalisés par le marché et confrontés à la fragilité environnementale, agropasteurs ou pasteurs dont le capital cheptel est continuellement menacé par des sécheresses récurrentes, travailleurs pauvres de l'économie populaire urbaine, des millions de ménages vulnérables avec un faible pouvoir d'achat sont restés sur le bord de la route. Près de 33 millions d'Ouest-africains, soit 12% de la population, souffraient encore de malnutrition chronique durant la période 2006-2008.

Si l'on considère le cas des pays sahéliens, on constate que depuis les grandes sécheresses de 1973 et 1984, le Sahel a été le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles aiguës, notamment en 2005, 2010 et 2012. Parmi la population sahélienne, on enregistre plus de 40% de cas de malnutrition chronique. Les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) dans le Sahel dépassent le seuil d'alerte de 10% au moins depuis le début de ce siècle. Sur un autre plan, des pays non sahéliens (pays côtiers) font de plus en plus face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

2.2. Causes profondes de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle

Les facteurs-clés de la vulnérabilité alimentaire sont multiples et complexes :

- **La fragilité écologique de la zone sahélienne** liée aux chocs climatiques et autres catastrophes environnementales (sécheresses, inondations, péril acridien, désertification) rendent la production alimentaire difficilement prévisible. Cette fragilité écologique, associée à d'autres facteurs (troubles socio-politiques, conflits armés, dysfonctionnements du marché, etc.), tout en réduisant l'offre alimentaire, affectent les capacités de génération de revenus au niveau des exploitations agricoles.
- **Le manque de revenus** affecte également l'accès des plus pauvres à l'alimentation et aux services sociaux de base. La conséquence est la prévalence des maladies endémiques telles que le paludisme, et épidémiques comme la rougeole, le choléra, la méningite, la diarrhée, les infections respiratoires, etc.).
- **Les politiques agricoles inadéquates et mal conçues** ont entravé la croissance du secteur agricole et la recherche de la sécurité alimentaire. Leurs effets pervers ont été aggravés par le vent des programmes d'ajustement structurel.
- **La forte croissance démographique** en Afrique de l'Ouest accroît la demande alimentaire. Entre 1950 et 2010, la population de l'Afrique de l'Ouest est passée de 73 à 317 millions d'habitants (OCDE, 2015). Cette population devrait augmenter de 150 millions de personnes au cours des vingt prochaines années et doubler d'ici 2050, ce qui constitue autant de bouches à nourrir.
- **La volatilité intra-régionale des prix alimentaires** complique l'accès des plus pauvres à l'alimentation. Cette volatilité intra-régionale est aggravée par la volatilité internationale, notamment pour ce qui concerne le riz, le blé et les produits laitiers.

2.3. Les défis de l'avenir

Comme sus-mentionné, la population ouest-africaine devrait augmenter de 150 millions de personnes au cours des vingt prochaines années. Dans le même temps le nombre de producteurs agricoles devrait demeurer stable. Pour produire plus, les paysans auront de plus en plus recours à l'intensification. Mais pour intensifier, c'est-à-dire investir et moderniser les exploitations familiales, il faut que les infrastructures de production et de mise en marché se renforcent, que le risque agricole soit atténué, que le marché soit moins instable, plus fluide et rémunérateur, que les producteurs aient des titres fonciers sécurisés, qu'ils soient en mesure de conserver et régénérer les sols, qu'ils aient un statut d'entrepreneur adapté, qu'ils aient enfin accès au crédit dans des conditions raisonnables ; qu'ils soient en un mot placés dans les conditions nécessaires au développement de l'entrepreneuriat agricole. Autant d'enjeux qui seront au cœur de la révolution agricole et alimentaire que les producteurs ouest-africains devront mener.

Dans les zones agricoles les moins favorisées et les plus éloignées des marchés, les pouvoirs publics seront appelés à désenclaver agriculteurs et éleveurs pauvres par des programmes massifs de pistes rurales et d'hydraulique pastorale. En définitive, la construction d'une agriculture vivrière forte, portée par des entreprises agricoles familiales sécurisées foncièrement et juridiquement pour faire face à une demande alimentaire croissante représente un défi de long terme.

A ce défi à long terme s'ajoute celui de la recherche de solutions structurelles à la malnutrition chronique, sans oublier la réponse aux crises alimentaires conjoncturelles. Sur les 150 millions d'Africains de l'Ouest supplémentaires d'ici 2030, 115 millions seront des urbains (dont les deux tiers seront nés en ville). L'économie urbaine sera durablement encore dominée par le secteur informel qui est aujourd'hui le lieu où sévit le plus l'insécurité alimentaire chronique. Les pasteurs et agropasteurs et autres paysans pauvres seront eux aussi durablement en situation de fragilité chronique. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les troubles d'ordre socio-politique continueront de provoquer ou d'amplifier les crises alimentaires conjoncturelles.

Ces deux défis seront au cœur des enjeux alimentaires à venir et au centre des préoccupations et des politiques des États d'Afrique de l'Ouest et de leurs organisations régionales.

3. POLITIQUES ET STRATEGIES REGIONALES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE RESILIENCE

La recherche d'une sécurité alimentaire durable a toujours figuré au centre des préoccupations majeures des décideurs ouest-africains. Plus récemment s'est ajoutée la question de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. A titre d'illustration, des politiques et initiatives régionales ont été adoptées pour conduire la sous-région ouest-africaine vers l'éradication de la faim et de la malnutrition et la construction d'une résilience forte des populations vulnérables dans vingt ans. Elles sont évoquées dans les paragraphes ci-dessous.

3.1. La Politique agricole commune de l'Afrique de la CEDEAO (ECOWAP)

Les chefs d'Etat de la CEDEAO ont adopté en 2005 une politique agricole commune dénommée Politique agricole commune de la CEDEAO, en abrégé ECOWAP. L'ECOWAP est un cadre de référence et d'intégration politique qui se propose de relever trois défis de l'agriculture ouest-africaine :

- *Le premier défi* est celui de nourrir convenablement une population ouest-africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée. La politique agricole communautaire opte prioritairement pour l'augmentation des disponibilités régionales, afin de satisfaire les besoins alimentaires de cette population, sans cesse croissante ;

- *Le second défi* concerne la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental :
 - Au plan social, il s'agit de parvenir à renverser la tendance à la paupérisation des acteurs du secteur agricole et transformer les zones rurales en cadre de vie attrayant ;
 - Au plan environnemental, il s'agit de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en s'appuyant sur des systèmes de production, non seulement performants, mais aussi respectueux de l'environnement.
- *Le troisième défi* a trait à la promotion du marché régional et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest africaine au travers de i) l'amélioration de l'accès de ses produits au marché des pays développés, ii) la réduction des subventions que les pays développés accordent à leur agriculture, iii) la prise en compte des revendications relatives d'une part, aux droits de propriété intellectuelle et d'autre part, à la multifonctionnalité de l'Agriculture.

Par rapport à ces enjeux et défis, la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- « s'inscrit dans la perspective de la promotion d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

Elle a pour objectif général :

- de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

En termes de vision et de positionnement, l'ECOWAP définit pour l'ensemble des pays membres de la CEDEAO la vision et les objectifs de l'Afrique de l'Ouest en matière de développement agricole. La politique agricole représente le cadre dans lequel l'ensemble des institutions régionales et des Etats membres inscriront leurs orientations et leurs actions. La mise en œuvre de l'ECOWAP incombe ainsi l'ensemble des acteurs régionaux, qu'il s'agisse des OIG, des organisations de producteurs structurés à l'échelle régionale ou des opérateurs économiques. Mais nombre d'actions reposent aussi sur la mobilisation des Etats membres et des acteurs du secteur agricole et agro-alimentaire au niveau national.

3.2. La Politique agricole de l'Union (UEMOA)

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) dispose depuis 2001 d'une politique agricole commune à tous les Etats membres dénommée Politique Agricole de l'Union en abrégé PAU.

L'objectif *global* de la Politique agricole de l'Union est de « *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté* » (article 3 de l'Acte additionnel N° 03/2001). C'est ce qui fonde et justifie toute intervention régionale dans le secteur.

La Politique agricole de l'Union poursuit trois objectifs *généraux* :

1) *Réaliser la sécurité alimentaire :*

Il convient d'appliquer au problème de la sécurité alimentaire un principe élémentaire de *précaution* économique. Compte tenu des incertitudes liées à l'instabilité des cours sur le marché mondial, il paraît en effet plus *raisonnable* de compter sur ses voisins, en développant les complémentarités au niveau régional.

2) *Accroître la productivité et la production de l'agriculture sur des modes durables :*

L'intensification est la voie la plus rationnelle pour parvenir à une augmentation de la production et de la productivité, tout en assurant la pérennité de l'activité et la préservation des ressources naturelles, dont la reproduction est à terme menacée, compte tenu de la pression sur les terres, les ressources forestières et halieutiques.

3) *Améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale :*

Il s'agit ici d'assurer aux producteurs des revenus plus décents et de revaloriser leur statut, en renforçant leur participation et celle de leurs organisations aux décisions qui les concernent. La montée en puissance des organisations professionnelles est un processus de long cours, déjà bien initié dans les divers Etats de l'Union, quoique à des degrés fort divers. Ce processus doit se poursuivre et s'élargir au niveau régional.

3.3. Le Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CILSS)

Les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du CILSS ont adopté en novembre 2000 à Bamako au Mali le Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA). La finalité du CSSA est de « créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel ».

L'objectif général poursuivi était d' « assurer l'accès de toutes les Sahéliennes et de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 ».

Cet objectif général se décline en cinq objectifs spécifiques :

Objectif spécifique n° 1 :	Promouvoir une agriculture plus productive, plus diversifiée, durable et régionalement mieux intégrée.
Objectif spécifique n° 2 :	Développer les marchés nationaux et les rendre plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région.
Objectif spécifique n° 3 :	Améliorer durablement les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base.
Objectif spécifique n° 4 :	Améliorer durablement les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire.
Objectif spécifique n° 5 :	Renforcer les capacités des acteurs et assurer la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Depuis son adoption en novembre 2000, la mise en œuvre du CSSA a connu de réelles difficultés sur le plan de son financement. Malgré tout, elle reste un référentiel en matière de construction d'une sécurité alimentaire durable pour les pays du Sahel.

3.4. L'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR)

Réunis à Bruxelles le 18 juin 2012 lors d'une consultation de haut niveau sur la crise alimentaire dans le Sahel, les décideurs politiques sahéliens et ouest-africains et leurs partenaires de la communauté internationale se sont entendus sur le caractère chronique et structurel des facteurs sous-tendant les crises alimentaires et nutritionnelles qui affectent la résilience des ménages et familles les plus vulnérables au Sahel.

Ils ont convenu de fédérer leurs efforts autour d'un partenariat pour la résilience intitulé « Alliance globale pour la résilience - AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest ». Placée sous le co-pilotage politique et technique de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, l'Alliance s'est fixée comme objectif de « Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines ». La finalité de l'Alliance, à long terme, est de mettre définitivement fin au cycle de la faim et de la malnutrition. À court terme, l'Alliance vise à renforcer la résilience face aux chocs des ménages et communautés vulnérables du Sahel et d'Afrique de l'Ouest.

Quatre objectifs stratégiques spécifiques (Os) sont retenus. Ils sont déclinés aux trois échelles, locale, nationale et régionale ainsi qu'à court, moyen et long termes :

Os1. Améliorer la protection sociale des communautés et ménages les plus vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence ;

Os2. Renforcer la nutrition des ménages vulnérables ;

Os3. Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments ;

Os4. Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. CE QUE PEUT APPORTER LE COTON DANS LA CONSOLIDATION DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

4.1. Contribution à l'accroissement de la production alimentaire

La culture du coton a un effet d'entraînement sur la production alimentaire. En 2013 la Commission de l'UEMOA a réalisé une **Etude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme fiable d'approvisionnement et de distribution d'engrais coton et céréales dans les pays de l'UEMOA et au Tchad**. Cette étude a mis en évidence que dans sept (7) des neuf (9) Etats de cet espace, le coton est l'une des principales sources de revenus et le moteur du développement économique dans les zones rurales. Le secteur du coton en Afrique de l'Ouest apporte des revenus aux agriculteurs pour améliorer leur niveau de vie et les sociétés cotonnières participent à la construction d'infrastructures rurales. Elles soutiennent, entre autres, le développement des cultures vivrières. La culture du coton contribue ainsi à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans la sous-région. Même la croissance économique de ces pays reste à ce jour tributaire du coton. Entre 2010 et 2012 le coton a connu une forte expansion au Mali, au Togo et en Côte d'Ivoire, entraînant un accroissement annuel moyen de 23,9% pour la sous-région. Les superficies emblavées en céréales ont connu aussi une grande extension. En cinq ans (entre 2007 et 2012), les céréales ont connu un accroissement de 29,7% provenant notamment du Mali, du Niger et du Sénégal.

Cependant, il ne faut pas oublier que le coton est cultivé dans des systèmes de cultures plus ou moins complexes, associant à divers degrés, des cultures alimentaires. Or, ces cultures qui devraient constituer le socle de la sécurité alimentaire des pays concernés ne le sont pas vraiment. Aujourd'hui, les rendements de coton sont faibles (en moyenne 895 kg/ha contre un potentiel de plus de 3000 kg/ha) tandis que ceux des céréales cultivées sont aussi mauvais, notamment à cause des modes de production extensifs caractérisés par la culture itinérante sur brûlis, le manque d'engrais spécifiques pour les céréales, l'utilisation de semences non améliorées et le non-respect des itinéraires techniques recommandés.

En définitive, si l'on veut accroître durablement la production alimentaire dans les zones cotonnières, il convient d'améliorer la productivité des systèmes de cultures à base de coton

et céréales par une disponibilité accrue d'engrais appropriés et une plus grande accessibilité des producteurs grâce à des systèmes d'approvisionnement fiables et à moindre coût. Tout cela doit se faire dans une perspective plus large de gestion de la « santé du sol » où l'utilisation des engrais organiques joue un rôle important.

4.2. Contribution à l'amélioration des revenus des populations vulnérables

A ce sujet, le Projet de partenariat pour le coton dans les pays du C4 fait remarquer que l'Afrique subsaharienne occupe le cinquième rang des exportateurs de coton dans le monde. Le coton est y cultivé par environ quatre (4) millions de petits exploitants agricoles et plus de vingt (20) millions de personnes sur le continent vivent directement ou indirectement de revenus du coton. Plus spécifiquement, dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), les producteurs de cette culture stratégique contribuent largement au développement économique, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Selon une étude commanditée par le projet USAID WACIP en 2013, ce rôle est encore plus accru au Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad, quatre pays producteurs de coton de l'AOC, dans lesquels les sociétés cotonnières emploient environ 4.000 employés permanents et 8.000 employés saisonniers avec environ 900.000 unités agricoles employant en moyenne 7 à 8 millions d'actifs agricoles adultes et fournissant des moyens de subsistance à plus d'une dizaine de millions de personnes.

4.3. Propositions pour la prise en compte du rôle stratégique du coton dans les politiques agricoles

Le rôle du coton dans la consolidation de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle peut être accru par des mesures de politiques agricoles bien conçues :

1. Le coton est cultivé dans des systèmes de cultures plus ou moins complexes : dans la planification de la production agricole à l'échelle locale ou nationale, il y a lieu de reconsidérer la culture du coton en faisant en sorte qu'elle soit systématiquement associée aux cultures vivrières.
2. Le coton est généralement emblavé sur les bonnes terres agricoles : sur ces bonnes terres, une partie non négligeable doit être consacrée à la pratique de cultures vivrières à haute valeur nutritive en vue de contribuer à établir l'équilibre nutritionnel, notamment des populations vulnérables.
3. Les producteurs de coton ont accès aux intrants agricoles : au plan politique, le système d'approvisionnement en intrants doit prendre en compte à la fois le coton et les cultures vivrières.
4. Les zones cotonnières sont pourvoyeuses de céréales : elles doivent être utilisées pour la promotion des chaînes de valeur.

5. Dans les zones cotonnières, les organisations de producteurs sont très bien structurés : cela doit être mis à contribution pour (i) l'éducation nutritionnelle en vue de faire reculer la malnutrition, (ii) la promotion de bonnes pratiques de résilience, (iii) le développement d'une culture de la solidarité communautaire face aux risques et catastrophes.
6. La culture du coton à long terme a été l'une des causes majeures de la dégradation de l'environnement dans bon nombre de pays : les zones cotonnières doivent devenir désormais des zones de promotion d'une intensification agricole durable de la production agricole prenant en compte les trois dimensions fondamentales de la durabilité : environnementale (maintien de la fertilité, conservation de la biodiversité, gestion de l'eau), économique (rentabilité, améliorations des circuits de commercialisation et d'approvisionnement) et sociale (renforcement des acteurs représentatifs du monde rural et agricole, et des structures locales de gestion des terroirs).

5. CONCLUSION

Le rôle stratégique du coton dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest et plus particulièrement dans les pays du C4 est indéniable. En effet, le secteur du coton en Afrique de l'Ouest apporte des revenus aux agriculteurs pour améliorer leur niveau de vie et les sociétés cotonnières participent à la construction d'infrastructures rurales. Elles soutiennent, entre autres, le développement des cultures vivrières. Il est donc bien établi que le coton contribue de façon notable à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, vu l'engagement pris par ces pays d'atteindre l'objectif « Faim zéro » dans vingt ans dans le cadre de l'Alliance globale AGIR, il importe que le continuum coton - sécurité alimentaire - résilience soit porté par les politiques agricoles ouest-africaines. Ainsi, cela permettra de débarrasser la culture du coton de tous les préjugés qui l'entourent pour faire d'elle un vrai moteur de développement.

DOCUMENTS CONSULTÉS

ALLEN T., HEINDRIGS P., 2016 : Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest africaine. *Notes ouest-africaines*, N°01, Éditions OCDE, Paris. 23 pages.

CEDEAO, CILSS, UEMOA, 2012 : Alliance globale pour la résilience AGIR – Sahel et Afrique de l'Ouest : Document de position de la CEDEAO, de l'UEMOA et de leur bras technique le CILSS pour la préparation et la mise en œuvre. 8 pages.

CEDEAO, CILSS, UEMOA, 2013 : Alliance globale pour la résilience AGIR – Sahel et Afrique de l'Ouest : Feuille de route régionale. 27 pages.

UEMOA, 2013 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme fiable d'approvisionnement et de distribution d'engrais coton et céréales dans les pays de l'UEMOA et au Tchad. 183 pages.

USAID, C4CP, UEMOA, 2016 : Termes de référence du forum régional sur le coton et la sécurité alimentaire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. 8 pages.